



THE URBAN BURDEN
OF DISEASE ESTIMATION
FOR POLICY MAKING

COLLABORER POUR DES VILLES DURABLES ET SAINES

Ces dernières années, les autorités municipales européennes ont adopté des politiques environnementales et climatiques visant à améliorer les conditions urbaines et la qualité de vie dans les villes. Elles se sont également associées à d'autres décideurs municipaux afin de relever des défis communs.

Cette note d'information donne un aperçu des principaux réseaux urbains actifs dans l'UE et explique comment le Programme de l'Union pour les villes vise à renforcer la collaboration entre les niveaux urbain, national et européen. Elle indique également aux autorités locales où trouver des exemples de bonnes pratiques et leur fournit des recommandations scientifiques pour l'élaboration de politiques.

LA SANTÉ DANS LES VILLES EUROPÉENNES

Le taux d'urbanisation en Europe est élevé, avec environ 75 % de la population vivant dans des villes (et cette proportion devrait encore augmenter pour atteindre plus de 80 % d'ici 2050).¹

Les conditions urbaines environnementales, climatiques et sociales - pollution atmosphérique, bruit, température/chaleur, manque d'espaces verts, activité physique et statut socio-économique - sont des facteurs importants pour la santé et le bien-être des habitants.

Les conditions urbaines environnementales et climatiques ont une incidence sur la santé, contribuant notamment aux maladies cardiovasculaires et respiratoires, au cancer, ainsi qu'à un impact sur santé mentale. L'exposition à la pollution atmosphérique, au bruit et à la chaleur peut également entraîner une mort prématurée.²

De plus en plus de données montrent que dans les zones urbaines où le niveau de revenu est plus faible, l'exposition aux facteurs de stress environnementaux est plus importante, ce qui souligne l'importance de prendre en compte le statut socio-économique.³

Ces dernières années, les habitants sont devenus plus sensibles aux conditions environnementales et climatiques de leur ville. Un environnement urbain propre est désormais un facteur clé de l'attractivité d'une ville.

Cependant, seuls 48 % des habitants des États membres du Sud de l'UE et 54 % de ceux des États membres de l'Est sont satisfaits de la qualité de l'air dans leur ville, alors que la moyenne globale pour l'UE est de 60 %, selon le rapport 2023 sur la qualité de vie dans les villes européennes. En outre, un habitant sur trois n'est pas satisfait du niveau de bruit dans sa ville.⁴

Les autorités urbaines de l'ensemble de l'UE doivent répondre aux préoccupations des habitants et aux menaces environnementales et climatiques, ainsi qu'aux coûts sanitaires qui y sont liés.

Elles ont donc adopté des politiques en matière de qualité de l'air, de pollution sonore, d'espaces verts, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, de transports et d'infrastructures urbaines.



LA POLITIQUE DE L'UE ET LES VILLES

Bien que l'UE ne puisse pas adopter de législation pour les villes, de nombreuses lois européennes s'appliquent au niveau urbain.

Les villes jouent donc un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques européennes. Cela vaut particulièrement pour les politiques environnementales, telles que celles qui concernent la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des déchets et la protection de la nature. Avec les régions, les villes mettent en œuvre jusqu'à 70 % des mesures d'atténuation des émissions.⁵

L'élaboration des politiques au niveau municipal est complexe. Les décideurs locaux doivent respecter les règles européennes, nationales et régionales tout en assurant la coordination entre leurs propres services et unités administratives.



Pour appliquer les lois relatives au climat et à l'environnement, telles que la Directive européenne sur la qualité de l'air ambiant ou la Directive sur l'efficacité énergétique, les décideurs politiques locaux peuvent mettre en place des zones à faibles émissions (ZFE), des programmes de remplacement des poêles ou des plans d'action pour la santé thermique.

Ces politiques sont essentielles pour atteindre les objectifs fixés par la législation européenne. Leur succès dépend également du soutien local. Les inquiétudes et le manque de soutien des résidents ou des petites entreprises, par exemple, peuvent compromettre la mise en œuvre de ces politiques.

Les ZFE, par exemple, font l'objet d'une controverse croissante. À Bruxelles et à Paris, notamment, les tentatives visant à mettre en place ou à renforcer les LEZ ont suscité des réactions visant à les empêcher, même si les bienfaits de ces mesures pour la santé sont bien documentés.⁶

Les villes ont besoin de soutien pour jouer ce rôle crucial. Elles peuvent rejoindre des réseaux existants pour bénéficier d'un soutien par les pairs et recevoir directement l'appui de l'UE.

PROGRAMME DE L'UNION POUR LES VILLES

Reconnaissant le rôle particulier des villes dans la mise en œuvre des changements politiques, le Programme de l'UE pour les villes a été lancé en décembre 2025, avec pour objectif de « donner aux villes les moyens de relever les défis locaux contribuant à la réalisation des objectifs plus larges de l'UE ».⁷

Cet agenda s'inscrit dans le prolongement de l'Agenda urbain de l'UE de 2016, qui a joué un rôle clé dans le renforcement de la coopération et du partage des connaissances entre les villes, les États membres et l'UE.

Le dialogue continu, la simplification et le renforcement des capacités, ainsi que l'investissement sont les trois principaux domaines d'action du programme pour les villes de l'UE.

Les mesures prévues comprennent l'organisation régulière de réunions techniques et de haut niveau, la mise en place d'une plateforme européenne pour les villes, ainsi que la rationalisation de l'accès aux financements existants.

L'obtention de financements pour aider les villes à poursuivre la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le cadre du prochain budget 2028-2034 constitue également une priorité.

La Commission a également lancé un portail des villes, destiné à être le point d'entrée unique vers l'aide que l'UE peut apporter aux villes et les informations sur les politiques urbaines.⁸

Le portail offre plusieurs possibilités, allant de la recherche des politiques publiques et des possibilités de financement de l'UE, à des événements et des exemples de bonnes pratiques.



CONVENTION DES MAIRES

La Convention des maires pour le climat et l'énergie (Covenant of Mayors, CoM) est une alliance de collectivités locales qui luttent contre le changement climatique, avec pour objectif une société résiliente et à faibles émissions.⁹ Elle regroupe aujourd'hui plus de 9 000 villes dans 131 pays. Les signataires s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le changement climatique dans leur région et améliorer leur durabilité.

C40



C40 est un réseau mondial qui rassemble près de 100 maires des plus grandes villes du monde, unis dans leur action pour lutter contre la crise climatique. Les maires du C40 s'engagent à adopter une approche inclusive, scientifique et collaborative afin de limiter le réchauffement climatique conformément à l'Accord de Paris, et de bâtir des communautés saines, résilientes et équitables.¹⁰

EUROCITIES



Eurocities est le plus grand réseau de villes européennes, regroupant plus de 200 grandes villes et représentant plus de 150 millions de personnes dans 38 pays. Sa mission est de « créer des lieux où les gens peuvent profiter d'une bonne qualité de vie dans un environnement sain et vert ». ¹¹ Il fait entendre la voix des maires dans l'élaboration des politiques de l'UE et veille à ce que les municipalités soient représentées lorsque des décisions sont prises au niveau européen.

POLIS



POLIS est le premier réseau de villes et de régions qui collaborent dans le domaine de la mobilité durable. Ils plaident également en faveur d'une plus grande implication des autorités locales et régionales dans la politique de mobilité, tant au niveau national qu'europpéen. POLIS vise à faciliter l'échange de connaissances et d'expériences entre ses membres et à fournir aux décideurs les outils nécessaires pour mettre en œuvre des changements politiques durables.¹²

ICLEI



ICLEI ICLEI est un réseau mondial regroupant plus de 2 500 collectivités locales et régionales engagées dans le développement urbain durable. ICLEI est présent dans plus de 125 pays et œuvre pour influencer les politiques durables et encourager les actions locales en faveur de politiques zéro émission, de solutions fondées sur la nature et d'un développement résilient et circulaire.¹³

COMMENT LE PROJET UBDPOLICY PEUT AIDER LA PRISE DE DÉCISION DANS LES VILLES



Le projet **UBDPolicy**, financé par l'UE, étudie comment la qualité de l'air, le bruit, les espaces verts, la chaleur, l'activité physique et les inégalités affectent la santé et l'économie dans près de 1 000 villes européennes. Il suit les tendances sur trois ans et évalue l'impact des politiques urbaines, environnementales et de transport.

Grâce à ce projet, nous pouvons aider les décideurs municipaux à :

- Mettre en œuvre des mesures en faveur du développement durable ou du climat, dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, de l'Accord de Paris sur le climat ou des engagements volontaires pris par les réseaux de villes.
- Mieux comprendre comment l'urbanisme, les transports et l'environnement influent sur la santé, et comment ces facteurs sont pris en compte dans les processus décisionnels actuels.
- Accéder aux données existantes sur les impacts socio-économiques afin d'évaluer les avantages des nouvelles politiques dans vos villes.
- Mieux comprendre les données et comment suivre les progrès de leurs politiques, en particulier les avantages économiques d'un environnement urbain sain.

DES BONNES PRATIQUES POUR LES VILLES

Les plans de mobilité urbaine durable (PMUD) constituent la pierre angulaire de la politique européenne en matière de mobilité urbaine.¹⁴ La Commission recommande aux villes européennes, quelle que soit leur taille, d'élaborer ces plans de mobilité. Ils peuvent améliorer la qualité de vie globale des habitants en relevant les grands défis climatiques et sanitaires, tels que la pollution atmosphérique et sonore. Ces plans stratégiques améliorent la mobilité dans les villes et répondent aux besoins des personnes et des entreprises. Ils doivent inclure diverses options de transport durable pour assurer la circulation sûre, saine et fluide des personnes et des marchandises. Ils doivent être élaborés en collaboration avec les habitants et les parties prenantes.



BASE DE DONNÉES DES VILLES DE L'UE SUR LES PMUD

La base de données de l'UE sur les PMUD¹⁵ est un répertoire des plans de mobilité urbaine des États membres de l'UE. Elle fournit également des informations sur les 431 nœuds urbains, c'est-à-dire les villes clés où se croisent les principaux axes de transport. Ces nœuds situés le long du réseau transeuropéen de transport (réseau RTE-T) et les villes de l'UE de plus de 50 000 habitants ont été sélectionnés par la Commission afin de mettre l'accent sur la mobilité durable. Cela inclut des exigences telles que l'élaboration et la mise en œuvre d'un PMUD.¹⁶

Grâce à cette base de données, les autorités municipales peuvent évaluer les progrès réalisés dans l'élaboration de leurs PMUD. Cela fournit des informations utiles aux villes pour identifier des villes similaires à la leur et connaître leurs projets.

URBACT

Créé en 2002 et cofinancé par l'UE, ce programme vise à favoriser la coopération et les échanges entre les villes.¹⁷

Grâce à des réseaux thématiques, il encourage le partage des connaissances et des bonnes pratiques urbaines, afin de favoriser le changement pour de meilleures villes. Il propose également des activités et des outils de renforcement des capacités pour les représentants des villes et les professionnels de l'urbanisme.

Leur liste de bonnes pratiques¹⁸ et la plateforme de connaissances URBACT¹⁹ sont disponibles en ligne. Cette dernière rassemble et analyse une série d'informations thématiques, telles que la localisation de l'Agenda 2030, la mobilité ou l'égalité des sexes.



CONTRATS CLIMATIQUES URBAINS

En 2022, l'UE a lancé une mission visant à créer 100 villes intelligentes et neutres sur le plan climatique d'ici 2030.

Les villes participantes à la Mission doivent préparer des contrats climatiques urbains (CCU) afin de lever les obstacles à la neutralité climatique. Ces contrats doivent comporter trois volets interdépendants : un engagement en faveur de la neutralité climatique d'ici 2030, un plan d'action et un plan d'investissement. Les CCU sont disponibles en ligne et peuvent servir de source d'inspiration à d'autres villes.

Dans leurs contrats climatiques, plusieurs villes ont reconnu les avantages des mesures climatiques pour la santé. Elles soulignent les avantages liés à l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la réduction des émissions, aux initiatives de végétalisation urbaine qui favorisent le bien-être mental et physique, aux infrastructures de mobilité active (marche/vélo) qui encouragent l'activité physique, et aux mesures de résilience à la chaleur qui réduisent les effets des températures extrêmes sur la santé. Barcelone, Bucarest, Ljubljana, Lyon et Turku font partie de ces villes.

En octobre 2025, 103 villes ont reçu le label « Mission », une distinction spéciale récompensant la mise en œuvre réussie de contrats climatiques urbains.²⁰ Pour ces villes, un *Climate city capital hub* a été créé afin d'augmenter les investissements dans les mesures prises au niveau municipal.



RECOMMANDATIONS POLITIQUES



DÉCIDEURS LOCAUX

- Rejoindre et participer aux réseaux de villes existants pour accéder à des connaissances et à des exemples de bonnes pratiques.
- Adopter une approche intégrée en matière d'urbanisme, de protection de la santé et de durabilité. Cela devrait également être réalisé avec le soutien de tous les partis et dans une perspective à long terme.
- S'inspirer des multiples connaissances existantes et des bonnes pratiques.
- Impliquer directement les habitants des villes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales, climatiques et sanitaires.
- Solliciter l'avis des chercheurs pour élaborer des politiques basées sur des données scientifiques.



DÉCIDEURS EUROPÉENS

- Adopter l'approche « La santé dans toutes les politiques ».
- Prévoir des fonds pour les villes et les autorités locales dans le prochain budget de l'UE, y compris des fonds spécifiques pour les interventions en faveur de la santé.
- Soutenir et faciliter les échanges entre les régions et les villes afin d'encourager le partage d'exemples de bonnes pratiques.
- Optimiser les processus et faciliter l'accès aux informations sur les possibilités de financement, afin que les autorités locales sachent de quoi elles peuvent bénéficier.
- Renforcer les exigences relatives à l'évaluation des bienfaits pour la santé des mesures incluses dans les contrats climatiques urbains et les plans de mobilité urbaine durable.

REFERENCES

- 1 European Commission, Competence Centre on Foresight (2020), Developments and Forecasts on Continuing Urbanisation. https://knowledge4policy.ec.europa.eu/foresight/topic/continuing-urbanisation/developments-and-forecasts-on-continuing-urbanisation_en
- 2 UBDPolicy project (2025), How the urban environment impacts people health. <https://www.env-health.org/how-the-urban-environment-impacts-peoples-health-a-new-ubdpolicy-infographic/>
- 3 European Environment Agency (2026), Environmental Inequalities. <https://www.eea.europa.eu/en/topics/in-depth/environmental-inequalities>
- 4 European Commission (2023), Report on the quality of life in European cities. https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/reports/qol2023/2023_quality_life_european_cities_en.pdf
- 5 European Committee of the Regions (2024), The state of regions and cities - EU annual report 2024. <https://feature.cor.europa.eu/soteulocal2024>
- 6 Luk Bruyneel et al. (2025), Positive impact of the introduction of low-emission zones in Antwerp and Brussels on air quality, socio-economic disparities and health: a quasi-experimental study. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412025002661> ; Rosemary C. Chamberlain et al. (2023), Health effects of low emission and congestion charging zones: a systematic review. [https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667\(23\)00120-2/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanpub/article/PIIS2468-2667(23)00120-2/fulltext)
- 7 European Commission (2025), EU Agenda for Cities. https://ec.europa.eu/regional_policy/information-sources/publications/communications/2025/eu-agenda-for-cities-2025_en
- 8 European Commission (2025), Cities Portal. https://regions-and-cities.ec.europa.eu/cities-portal_en
- 9 European Commission, EU Covenant of Mayors. <https://eu-mayors.ec.europa.eu/en/home>
- 10 C40, About us. <https://www.c40.org/about-c40/>
- 11 Eurocities, About us. <https://eurocities.eu/about-us/>
12. POLIS, About POLIS. <https://www.polisnetwork.eu/who-we-are/about-polis/>
- 13 ICLEI, Our approach. https://iclei.org/our_approach/
- 14 European Commission, EU Urban Mobility Observatory (2025), Introduction to SUMP. https://urban-mobility-observatory.transport.ec.europa.eu/sustainable-urban-mobility-plans/introduction-sumps_en
- 15 European Commission, EU Urban Mobility Observatory (2025), EU city database on SUMP. https://urban-mobility-observatory.transport.ec.europa.eu/sustainable-urban-mobility-plans/eu-city-database-sumps_en
- 16 European Commission, Directorate-General for Mobility and Transport (2025), Sustainable urban mobility planning and monitoring. https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/urban-transport/sustainable-urban-mobility-planning-and-monitoring_en
- 17 URBACT (2026), About us. <https://urbact.eu/who-we-are>
- 18 URBACT, Good Practices. <https://urbact.eu/good-practices>
- 19 URBACT, Knowledge Hub. <https://urbact.eu/knowledge-hub>
- 20 European Commission, Directorate-General for Research and Innovation (2025), European Commission awards the EU Mission Label to 39 new cities. https://research-and-innovation.ec.europa.eu/news/all-research-and-innovation-news/european-commission-awards-eu-mission-label-39-new-cities-2025-05-07_en

Les données présentées dans cette infographie ont été recueillies dans le cadre du projet [UBDPolicy](#) : UBD Policy est l'acronyme de Urban Burden of Disease Policy (Politique relative à la charge urbaine des maladies). Ce projet financé par l'UE vise à estimer les coûts et les avantages sanitaires et socio-économiques de la qualité de l'air, du bruit, du manque d'espaces verts urbains, de la chaleur et des températures élevées, de l'activité physique et des inégalités à cet égard pour près de 1 000 villes européennes de l'UE, et suit les tendances triennales et les impacts de l'aménagement urbain, de la planification des transports et des politiques environnementales.



**Funded by
the European Union**

Ce projet a bénéficié d'un financement du programme-cadre Horizon Europe (HORIZON) de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de subvention n°101094639 - THE URBAN BURDEN OF DISEASE ESTIMATION FOR POLICY MAKING (UBDPolicy).

Rédaction: Marianne Chagnon, Anne Stauffer - Health and Environment Alliance (HEAL)

Révision: Silvia Gómez, Sasha Khomenko, Clara Castelló, Mark Nieuwenhuijsen - ISGlobal, Helena Uhl - HEAL

Design: Helena Uhl - HEAL

Publication: February 2026